



Nice le 20 août 2009

Cher amis Sénateur JCI,

Les lacs, de même que les mers qui ne sont reliés avec les océans que par des passages étroits, sont soumis à la pollution due à tous les déchets qui y sont rejetés, que ce soit des produits d'origine industrielle ou des eaux usées non traitées, soit directement, soit par l'intermédiaire des fleuves, qui y aboutissent, mais faute de communication avec les océans cette pollution tend à être irréversible.

Il en est ainsi pour les Grands Lacs américains, la mer Caspienne, la Mer Méditerranée, la Mer noire, la Mer Baltique, le Lac Léman et le lac du Bourget, pour ne citer que les exemples les plus connus, sans compter le Lac Balaton et la Mer Morte menacés, en outre, d'assèchement. *A contrario* le Lac d'Annecy est un réservoir d'eau potable, car dès 1957, après une campagne d'opinion qui a débuté en 1948, l'ensemble des communes riveraines se sont associées pour créer un grand collecteur d'eaux résiduaires entourant le lac qui aboutit à une station de traitement.

Le cas de la Mer Méditerranée est particulièrement critique car la population côtière des pays qui en sont riverains est de l'ordre de 150 millions d'habitants, à laquelle il faut rajouter les quelques 260 millions de touristes qui viennent, chaque année, en villégiature dans la région.

C'est pour cette raison qu'un groupe de Sénateurs du mouvement a décidé de se consacrer à la cause méditerranéenne en y associant la JCEF dont un des thèmes d'action, depuis plusieurs années, le développement durable.

Diverses organisations intergouvernementales qui se situent à l'intérieur du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), en particulier, l'Union pour la Méditerranée et Le Plan Bleu et des organisations non gouvernementales, dont fait partie le Forum de Paris et la JCI s'occupent des questions assainissement, ressources en eau potable et également ressources en eau d'irrigation.

L'association « Préserveons la Méditerranée » fondée par ce groupe de Sénateurs s'est fixée pour but de promouvoir la création de bassin de traitement des eaux usées et de fosses septiques, dans les communes qui en sont dépourvues et les communes insuffisamment équipées, en particulier, celles où existe une JCE, que ce soit en France ou dans les autres pays riverains.

A ce propos pouvez consulter les documents suivants sur le site de l'AFS :

- L'extrait du Journal officiel
- Une note d'information générale
- La brochure sur l'association.

Vous pouvez également télécharger un bulletin d'adhésion et un bulletin de soutien qui vous donnent, si vous le souhaitez, la possibilité de nous aider, sous la forme à votre choix, à poursuivre et à approfondir notre action. Nous sommes à votre disposition pour compléter toutes ces indications.

Nous pensons, en tant qu'ancien de la JCEF et en tant que membre à vie du mouvement, vous pourrez convaincre vos successeurs à se mobiliser pour cette entreprise de sauvegarde du patrimoine que représente le Bassin méditerranéen.

Les Fondateurs